

# Présentation « Dossier spécial »

## Évolution de la SST au Québec : la recherche permanente d'une conciliation entre protection des travailleurs et efficacité du régime

Le Québec vient de connaître une autre réforme de son régime de santé et sécurité au travail (SST). En effet, le 6 octobre 2021, est intervenue la sanction de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* après son adoption, le 30 septembre 2021, par l'Assemblée nationale. Cette nouvelle loi a permis de procéder au toilettage de certaines dispositions apparues désuètes ainsi que d'introduire de nouvelles mesures dans les domaines de la prévention, de la réparation des lésions professionnelles et de la gouvernance du régime.

Comme tout projet de réforme sociale, plusieurs débats et contradictions ont entouré son processus. De nombreux secteurs du monde du travail et des milieux universitaires ont pris position, notamment à travers le dépôt d'un mémoire et/ou la participation aux auditions auprès de la commission de l'Assemblée nationale chargée d'examiner, puis d'adopter le projet de loi.

Ainsi, des acteurs du monde du travail et des universitaires spécialistes de la SST trouvent que la loi modifiée n'est pas à la hauteur des enjeux et défis auxquels le régime québécois de SST fait face. D'autres semblent se satisfaire des changements intervenus, tout en prônant la poursuite de la dynamique réformatrice enclenchée par le gouvernement.

Ainsi, les parties concernées ne s'entendent pas sur bien des aspects essentiels de la réforme à mener ni sur les priorités à mettre en œuvre. Ces divergences sont révélatrices des contradictions idéologiques, sociales, philosophiques, voire politiques qui ont toujours marqué le champ social, en particulier celui de la SST. Elles ont fini par provoquer la cristallisation des positions. Elles se sont poursuivies au sein de l'Assemblée nationale, où un net clivage est apparu entre les parlementaires. Les résultats du vote pour adopter le projet de loi sont révélateurs de cette cassure : 72 voix pour, 44 contre et 0 abstention.

Les contradictions constatées sont inhérentes au champ social dont relève la SST. En effet, cette dernière est traversée par de multiples tensions permanentes, notamment entre l'économique et le social<sup>1</sup>. Toujours selon de Chatillon et Bachelard (2006), les actions de prévention nécessitent du temps, de l'énergie ainsi que de l'argent. Par conséquent, elles contrarient la logique productive, donc elles ne sont pas toujours unanimes.

---

En dépit de leurs contradictions, toutes les parties concernées admettent cependant que le statu quo dans la gestion du régime québécois de SST n'était plus envisageable. En effet, selon Le Garrec (2021)<sup>2</sup>, on assiste à une métamorphose des référentiels sociaux, notamment avec des changements importants dans les rapports de travail et la place grandissante du besoin de protéger les travailleurs et travailleuses. Il existe quelques déphasages entre les réalités que le régime québécois de SST est censé couvrir et les nombreuses et multiformes mutations enregistrées dans les milieux de travail. Cela induit, entre autres, une importance croissante de nouveaux risques et de nouvelles pathologies d'ordres psychique et psychosocial, au détriment des lésions physiologiques. Il s'y ajoute le fait que les questions de SST deviennent de plus en plus prégnantes dans les revendications syndicales, au point de devenir une préoccupation sociétale.

Dans l'impossibilité de se livrer à une analyse exhaustive de la réforme adoptée (au moment où ces lignes sont écrites, le texte de loi promulgué n'est pas encore publié), la revue *Organisations & Territoires* a trouvé pertinent d'offrir à ses lecteurs et lectrices une vision sur l'évolution de la SST au Québec en général et sur celle du régime québécois de la SST en particulier afin de mieux situer la réforme envisagée et de l'apprécier à sa juste valeur.

Dans un premier article intitulé *Santé et sécurité du travail : bref recul et arrêt sur image*, **Monique Lortie**, forte de sa longue et riche expérience d'ergonome et d'enseignante-chercheuse, revisite et analyse l'évolution de la SST au Québec en tant que champ de pratique et objet de recherche. Elle articule sa réflexion principalement autour de trois temps. D'abord, elle rappelle la dynamique ayant caractérisé la prise en compte des préoccupations relatives à la SST lorsque le Québec a entamé, au tournant des années 1960, une ère de modernisation de ses entreprises. Dans un second temps, elle analyse, sous l'angle de la SST, les transformations organisationnelles, technologiques et idéologiques que la province a connues. Enfin, elle termine son article avec un regard analytique porté sur le délitement des enjeux liés à la SST en tant qu'objet de recherche.

Le second article se veut illustratif de la SST comme champ de connaissances visant à contribuer à l'amélioration des pratiques de prévention au Québec. Il a pour titre *Analyse des accidents de travail mortels survenus au Québec comprenant un véhicule roulant de 2013 à 2017 : perspectives et avenues d'intervention*. Les auteurs **Anthony Poupert, Milad Delavary, Cheikh Faye, Hector Ignacio Castellucci, Mathieu Tremblay et Martin Lavallière** analysent les différents rapports d'enquête d'accidents mortels ou graves impliquant un engin roulant de 2013 à 2017. Ils utilisent, à cet effet, la méthode STAMP et l'outil d'analyse CAST. Ils terminent par la formulation de recommandations et de pistes de prévention dans le but de réduire les accidents mortels ou graves causés par les engins roulants.

Le troisième article permettant d’avoir une vision sur l’évolution de la SST comme champ de pratique et objet de recherche ainsi que sur le régime mis en place pour protéger les travailleuses et travailleurs québécois se présente sous la forme d’un entretien. En effet, la revue *Organisations & Territoires* a cru opportun d’aller à la rencontre de **Diane Berthelette** pour replonger avec elle dans son riche parcours afin de mettre en lumière certains aspects ayant entouré l’essor de la SST au Québec au cours des 20 dernières années, eu égard à son rôle d’actrice et de témoin privilégiée. Le but visé à travers la réalisation de cet entretien est de se faire une idée du chemin parcouru, mais aussi de prendre conscience des enjeux actuels et futurs ainsi que de ce qui reste à faire dans le domaine de la SST au Québec.

Cheikh Faye, D. Admin.  
Professeur agrégé, Université du Québec à Chicoutimi

#### NOTES

- 1 Abord de Chatillon, E. et Bachelard, O. (2006). Introduction générale au cahier spécial santé, sécurité au travail. *Management & Avenir*, 8(2), 121-127. <https://doi.org/10.3917/mav.008.0121>
- 2 Le Garrec, S. (2021). Introduction. Dans S. Le Garrec (dir.), *Les servitudes du bien-être au travail : impacts sur la santé*. Éditions Érès.